

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 06 octobre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Jean Pierre BUERBA procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022** est approuvé à l'unanimité.

DEVIS TRAVAUX : CHAUFFERIE DE L'ECOLE

(94-2022)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°76-2022 du 18 juillet 2022 donnant mission à SETES SA Ingénierie pour rénover les chaufferies de l'école et du gymnase.

Ils proposent :

- Dans une 1^{ère} phase, de concevoir une liaison entre la chaufferie du gymnase et de l'école.
- Dans une 2^{ème} phase, l'établissement d'une nouvelle chaufferie en remplacement des deux existantes.

L'estimation des travaux de cette tranche 1 décrite dans une phase Pro DCOE formalisant l'étude d'exécution de travaux préparatoires dans les chaufferies existantes s'élève à 10 200 € HT.

Le montant de la construction de réseaux de chauffage enterrés est estimé à 19 950 € HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Décide de lancer l'appel d'offre concernant les 2 phases citées ci-dessus
- Charge le bureau d'études SETES SA Ingénierie de lancer les travaux de la tranche 1
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de SETES SA Ingénierie d'un montant de 30 150 € HT.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau